

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ANDEROL FGCS-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fabricant
Anderol Specialty Lubricants, a division of Chemtura Corporation
Groot Egtenrayseweg 23
5928 PA Venlo
Pays-Bas

Téléphone : +31-77 396 0340

Fournisseur
Chemtura Manufacturing UK Limited
Tenax Road, Trafford Park
Manchester
Royaume Uni
M17 1WT

Service de les clients: +44 161 875 3800
Préparé par msdsrequest@chemtura.com

Autres informations pour la présente fiche de sécurité :
msdsrequest@chemtura.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +44 (0) 1235 239 670
Pour d'autres numéros d'appels d'urgence, se référer à la section 16 de la Fiche de sécurité.

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Sensibilisant R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations Additionnelles sur les Dangers :

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 68584-23-6 Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts
- 61789-86-4 acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

- 70024-69-0 acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium

2.3 Autres dangers

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification (67/548/CEE) | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration [%] |
|--|--|--------------------------------|---|----------------------|
| Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts | 68584-23-6 271-529-4 | Xi; R43 | Skin Sens. 1B; H317 | >= 1 - < 10 |
| dodécylbenzènesulfonate de calcium | 26264-06-2 247-557-8 | Xi; R38-R41 | Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 | >= 1 - < 3 |
| benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène | 68411-46-1 270-128-1 | R52/53 | Aquatic Chronic 3; H412 | >= 1 - < 10 |
| acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium | 61789-86-4 263-093-9 | Xi; R43 | Skin Sens. 1B; H317 | >= 1 - < 10 |
| acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium | 70024-69-0 274-263-7 | Xi; R43 | Skin Sens. 1B; H317 | >= 1 - < 10 |

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau chaude et au savon.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

yeux : les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets irritants
Sensibilisation

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent
contacter le centre anti-poison.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : (pour les petits feux)
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
Sable sec
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse
Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
La combustion produit des fumées irritantes.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adéquat.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Racler le produit.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter un équipement de protection adéquat.
Conserver hermétiquement fermé.
Protéger de toute contamination.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Protéger de toute contamination.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart des agents oxydants.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Matière première pour l'industrie

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets
systémiques
Valeur: 0.62 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets
systémiques
Valeur: 4.37 mg/m³

Utilisation finale: Expositions générales
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets
systémiques
Valeur: 0.31 mg/kg

Utilisation finale: Expositions générales
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets
systémiques
Valeur: 1.09 mg/m³

Utilisation finale: Expositions générales
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets
systémiques
Valeur: 0.31 mg/kg

PNEC

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène

: Eau douce
Valeur: 0.051 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0.0051 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 9320 mg/kg

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

Sédiment marin
Valeur: 932 mg/kg

Sol
Valeur: 1860 mg/kg

STP
Valeur: 1 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141).
- Protection des mains : Gants imperméables
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
ou
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas décharger dans l'environnement.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : pâte

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

Couleur : havane

Odeur : légère, type hydrocarbure
Seuil olfactif : Pas d'information disponible.
Point d'éclair : > 180 °C

Méthode: coupelle ouverte

Température d'inflammation : non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité : Pas d'information disponible.
pH : Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion : Note: Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Note: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Pas d'information disponible.
Densité : Pas d'information disponible.
Densité relative : 0.95 - 1.05
à 25 °C

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow:
log Pow:
Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : partiellement soluble

Densité de vapeur relative : Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation : Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Pouvoir oxydant : Note: Pas d'information disponible.

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Contamination

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de soufre
Oxydes de calcium

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie orale
benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène : DL50: > 2,000 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: OCDE ligne directrice 401

acides sulfoniques de
pétrole, sels de calcium : DL50: > 5,000 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: OCDE ligne directrice 401

acide benzènesulfonique,
dérivés mono-alkyles en
C16-24, sels de calcium : DL50: > 5,000 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: OCDE ligne directrice 401

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie cutanée
dodécylbenzènesulfonate de calcium : DL50: > 4,199 mg/kg
Espèce: Lapin
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène : DL50: > 2,000 mg/kg
Espèce: Rat
acides sulfoniques de
pétrole, sels de calcium : DL50: > 4,000 mg/kg
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 402

acide benzènesulfonique,
dérivés mono-alkyles en
C16-24, sels de calcium : DL50: > 2,000 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Irritation de la peau
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau
Durée d'exposition: 4 h
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène : Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Résultat: Irritant pour les yeux.

Irritation des yeux
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène

: Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Remarques: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Sensibilisation
Benzenesulfonic acid, C10-
16-alkyl derivs., calcium salts

: Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène

: Espèce: Cochon d'Inde
Classification: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

acides sulfoniques de
pétrole, sels de calcium

: Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

acide benzènesulfonique,
dérivés mono-alkyles en
C16-24, sels de calcium

: Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Mutagénicité Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction Evaluation

Remarques : N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxique systémique pour un organe cible - exposition unique

: Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

: Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Évaluation toxicologique

Information supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons :
Remarques:
Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour les poissons
dodécylbenzènesulfonate de calcium : CL50: 22 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Essai en statique Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques:
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-,
produits de réaction avec le
triméthyl-2,4,4 pentène : CL50: > 71 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE ligne directrice 203

acides sulfoniques de
pétrole, sels de calcium : CL50: > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)
Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques : Remarques:
Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
dodécylbenzènesulfonate de : CE50: 2.5 mg/l

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

| | |
|--|--|
| calcium | Durée d'exposition: 48 h Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. |
| benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène | : CE50: 51 mg/l Durée d'exposition: 48 h Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium | : CE50: > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|--|---|
| Biodégradabilité | : Résultat: Donnée non disponible |
| Biodégradabilité dodécylbenzènesulfonate de calcium | : Résultat: Facilement biodégradable. Période d'essai: 28 jr Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. |
| benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène | : Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable. Méthode: Essai de dégagement de dioxyde de carbone (CO2) |
| acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium | : aérobique Résultat: Difficilement biodégradable. 8.6 % |
| acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium | : aérobique Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable. 8 % Méthode: OCDE Ligne directrice 301 |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

Bioaccumulation : Remarques:
Donnée non disponible

Bioaccumulation
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 21 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 104

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Remarques:
Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Information écologique supplémentaire
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport

ADR
Marchandise non dangereuse

IATA

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

État actuel de notification

US.TSCA : Dans l'inventaire TSCA
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'Inventaire Suisse

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

| | |
|--------|---|
| R38 | Irritant pour la peau. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

| | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Carechem24 International Worldwide Coverage

Téléphone en cas d'urgence

| | | |
|------------------------------|--|----------------------|
| <u>Europe:</u> | All European Countries | +44 (0) 1235 239 670 |
| <u>Asia Pacific:</u> | East / South East Asia – Regional Number | +65 3158 1074 |
| | Australie | +61 2801 44558 |
| | Nouvelle-Zélande | +64 9929 1483 |
| | Chine Taiwan | +86 10 5100 3039 |
| | Japon | +81 345 789 341 |
| | Indonésie | 00780 3011 0293 |
| | Malaisie | +60 3 6207 4347 |
| | Thaïlande | 001800 1 2066 6751 |
| | Corée | +65 3158 1285 |
| | Viêt Nam | +65 3158 1255 |
| | Inde | +65 3158 1198 |
| | Pakistan | +65 3158 1329 |
| | Philippines | +65 31581203 |
| | Sri Lanka | +65 3158 1195 |
| | Bangladesh | +65 3158 1200 |
| <u>Middle East / Africa:</u> | Arabic speaking countries | +44 (0) 1235 239 671 |
| | All other countries | +44 (0) 1235 239 670 |

ANDEROL FGCS-2

Version 1.0

Date de révision 07.01.2015

Date d'impression 23.06.2015

| | | |
|----------------|------------------------|----------------------|
| America | United States / Canada | 001866 928 0789 |
| Latin America: | Brazil | +55 113 711 9144 |
| | All other countries | +44 (0) 1235 239 670 |
| | Mexico | +52 555 004 8763 |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.